



COMPTE RENDU – CSAL DU 27 JUIN 2023

Ce Comité Social d'Administration Local était présidé par David Guermonprez, DDFiP.

Ordre du jour.

1. Élections des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel du CSAL.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023 (**pour avis**).
3. Transfert d'assignation comptable de budgets hospitaliers et sociaux médicaux-sociaux de la trésorerie hospitalière de Laon vers la trésorerie hospitalière de Saint-Quentin (**pour avis**).
4. Expérimentation d'un comité local d'amélioration "Services publics +" au SIP de Saint-Quentin (**pour information**).
5. Présentation du bilan de la formation professionnelle 2022 (**pour information**).
6. Présentation des résultats de l'observatoire interne (**pour information**).
7. Modification de l'organigramme fonctionnel au pôle pilotage et ressources de la direction (**pour information**).
8. Présentation du tableau de bord de veille sociale – TBVS (**pour information**).

En réponse à la déclaration liminaire, le Président dit partager les constats faits par les organisations syndicales. Pour lui il n'est pas question de minimiser les répercussions de la campagne "GMBI" encore moins de défendre l'indéfendable. Si la DG a fait le choix de ce report c'est suite aux remontées nombreuses du terrain.

Il faudra en tirer les conséquences, la première étant, pour l'Aisne, l'annonce à la suite de ce CSAL de la fin de la participation des SIP au soutien téléphonique des centres de contact (campagne BALI).

Élections des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel du CSAL.

Institué auprès du Préfet du département par le décret n°2022-353 du 11 mars 2022, le conseil médical, instance paritaire appelée à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie, sur la réalité des infirmités qui en résultent et sur le taux d'invalidité qui en découle, remplace désormais les comité médicaux et commissions de réforme.

Suite à l'appel de la direction, 13 candidatures ont été reçues sur les 15 possibles, 1 a été rejetée, l'agent ne faisant pas partie du coprs électoral du CSAL.

Ont été élus pour la durée du mandat du CSAL, au scrutin nominal à un tour, classés dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues :

CANDIDAT	VOIX	ORDRE
BENSALEM Azzedine	7	1



LEGRAND Philippe	7	2
RENAUX Laurence	7	3
WLODARCZYK David	7	4
JOURDAIN Nadine	6	5
VICENTE Valérie	6	6
PILETTE Renaud	6	7
RAVENEAU Stéphanie	6	8
TAUPIER Patrick	6	9
LAGNEAUX Anthony	5	10
CZEREPAK Sylvie	1	11
REBILLARD Anne	1	12

Commentaire FO : ce point aurait pu être le premier point de l'ordre du jour du premier CSAL faisant suite aux élections professionnelles mais cette nouveauté a mis l'administration en panique, celle-ci allant jusqu'à envisager d'empêcher les suppléants de voter à la place des titulaires absents ! Le démenti sur ce point n'est arrivé que le 20 juin, ce qui est scandaleux et démontre une inculture crasse des instances de dialogue social jusqu'au plus haut niveau de l'administration française.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023.

PV adopté à l'unanimité.

Transfert d'assignation comptable de budgets hospitaliers et sociaux médicaux-sociaux de la trésorerie hospitalière de Laon vers la trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Ce transfert d'assignation comptable est une conséquence du NRP et de la spécialisation médico-sociale et hospitalière calquée sur la carte des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), 2 pour l'Aisne.

Actuellement la trésorerie de Saint-Quentin CH gère 80% des établissements situés dans le périmètre du GHT Nord, les 20% restant relevant de la trésorerie de Laon CH. Le CH de Chauny et les 3 EHPAD gérés par Laon CH vont être transférés comptablement vers St Quentin CH.

La trésorerie de Laon CH continue de gérer le CH de Laon et l'établissement de Prémontré et effectuera du travail à distance pour la trésorerie de St Quentin CH autant que de besoin.



Les transferts d'emplois (vacants) ont eu lieu au 1er janvier 2022.

Vote : Contre : **FO** – Solidaires – CFDT

Abstention : CGT

Commentaire FO : Chronique d'une mort annoncée. La direction annonce clairement la couleur, ce qui empêche aujourd'hui de fermer purement et simplement la trésorerie de Laon CH est la charte signée avec le Conseil Départemental. Le vote FO est dans la continuité du vote en CTL depuis la mise en place du NRP.

Expérimentation d'un comité local d'amélioration "Services publics +" au SIP de Saint-Quentin

L'Aisne et le Calvados sont les deux départements de l'inter région retenus pour l'expérimentation de la tenue d'un comité local d'amélioration SP+. Le SIP de Saint-Quentin a été retenu pour cette expérimentation.

Plusieurs actions ont été entreprises pour recruter des usagers volontaires : affiches dans le hall d'accueil, propositions de participation par l'agent d'accueil et à l'occasion des rendez-vous les après-midi, invitations disponibles aux guichets.

Douze personnes ont répondu favorablement, cinq étaient présentes le jour de la réunion le mardi 23 mai 2023.

La réunion du comité s'est déroulée dans le cadre d'échanges autour de deux pistes d'amélioration :

1. Que pensez-vous de l'accueil au SIP de Saint-Quentin ?
2. Pourquoi vous êtes-vous déplacés au SIP ?

Une présentation de la démarche "En avoir pour mes impôts" a également été faite.

Les échanges ont permis de faire remonter plusieurs propositions d'améliorations : installer plus de postes en libre service ; améliorer la confidentialité du guichet d'accueil ; informer des pics de fréquentation physique et téléphonique.

Commentaire FO : alors que les services sont exsangues, alors que les agents sont à bout et continuent de subir les effets conjugués du NRP et des continuelles suppressions d'emplois, la DGFIP tente de faire croire qu'elle met encore l'usager/contribuable au coeur de ses préoccupations. Et le moins qu'on puisse dire c'est que ça ne rencontre pas un franc succès, 5 participants pour le service qui a la plus grosse fréquentation du département ça s'appelle tout simplement un bide.

Présentation du bilan de la formation professionnelle 2022.

En 2022, la taux d'accès à la formation (tous types confondus) est en augmentation, passant de 85,7% en 2021 à 88,1%. 519 agents ont bénéficié d'au moins une action de formation dans



l'année (pour un effectif géré de 589 agents) contre 504 en 2021.

Dans le cadre de la formation initiale, la DDFiP de l'Aisne a accueilli 15 contrôleurs stagiaires et 7 inspecteurs stagiaires pour leur stage probatoire. 30 stagiaires issus de divers cursus scolaires (du collège aux études supérieures) ont été accueillis en 2022.

71 agents ont pu bénéficier de stages de préparations aux concours internes et examens professionnels.

Commentaire FO : [Sem@for](#), encore une fois, les agents subissent les aléas de la mise en route d'une nouvelle application tout sauf aboutie quand elle n'est pas tout simplement inutilisable (cf l'article du 23 mai sur le site internet de FO-DGFIP en cliquant [ici](#)).

Présentation des résultats de l'observatoire interne.

Enquête réalisée du 18 janvier au 3 mars 2023. Taux de participation : DGFIP: 38% - DDFiP 02 : 37% (+2 pts par rapport à 2022).

Axes d'analyse :

Dynamiques et engagement : état d'esprit des équipes, rythme du changement, situation des directions et composantes de l'engagement ;

Vision: niveau et sources d'information, partage de la ligne directrice ;

Efficacité opérationnelle: modes de fonctionnement, qualité de service, collaboration, moyens, organisation du travail ;

Conditions de travail : Télétravail, stress, QVT, conditions et charge de travail, équilibre ;

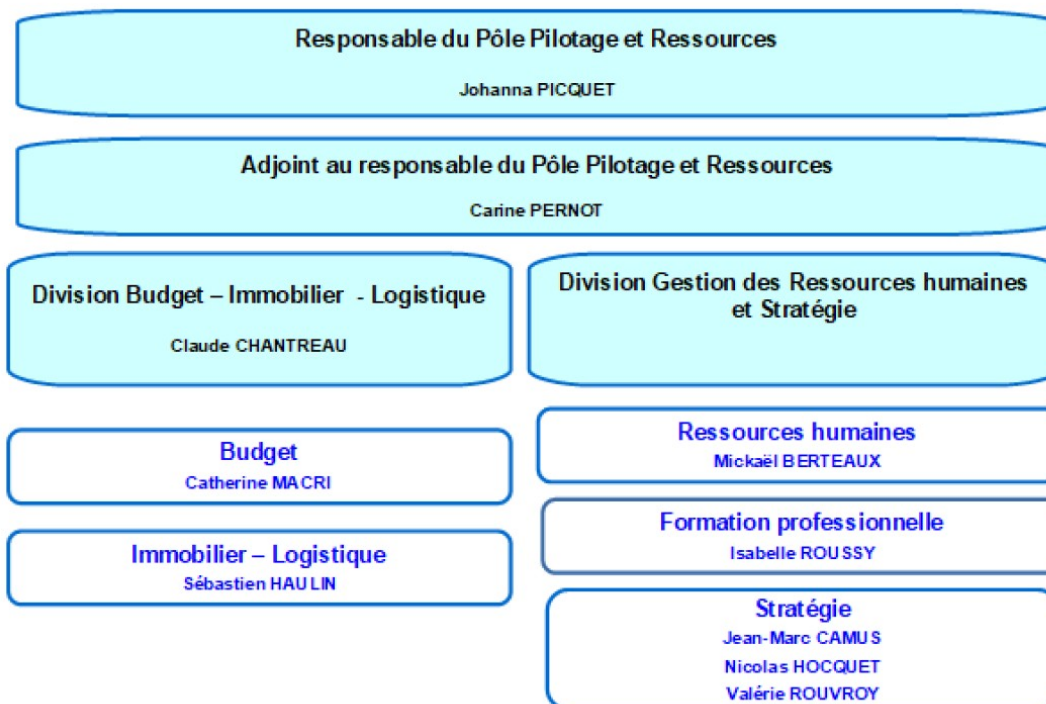
Développement : accomplissement, reconnaissance et évolution.

Bilan (grandes tendances) : érosion de la plupart des résultats de l'observatoire interne au niveau national. Dégradation des indicateurs relatifs à l'engagement, la charge de travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, la reconnaissance et les possibilités de promotion.

Commentaire FO : aucun scoup, les agents en ont ras-le-bol des réorganisation, des fermetures, des suppressions d'emplois. Le manque de reconnaissance et de valorisation du travail est criant. Si ces grandes campagnes ont le mérite de révéler l'état des services et des agents, on peut légitimement douter de leur utilité dans la mesure où la DG continue d'imposer ses réformes en faisant comme si tout allait bien.

Modification de l'organigramme fonctionnel au pôle pilotage et ressources de la direction.

Organisation au 1er juillet 2023 :



Présentation du tableau de bord de veille sociale.

L'exploitation des données issues du TBVS est complexe du fait de la disparité des structures et de la non prise en compte d'éléments d'appréciation hors statistiques.

Il permet néanmoins de fournir aux acteurs en charge de la prévention d'identifier les situations à risques et d'agir en conséquence.

Pour l'année 2022, les indicateurs sont stables, on note cependant une hausse du nombre de fiches de signalements.

Une vigilance particulière est apportée au suivi des écrêtement d'heures et des arrêts maladie ordinaires.

Vos élus **FO**-DGFIP au CSAL : David WLODARCZYK – Sandra VITEL.